

**Zeitschrift:** Bulletin de la Société suisse de Numismatique  
**Herausgeber:** Société Suisse de Numismatique  
**Band:** 2 (1883)  
**Heft:** 4-5

**Vereinsnachrichten:** Le 14 Avril dans le canton de Vaud. 1803-1883

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

mit dem Baselstab bezeichneten bischöfl. Bracteaten obiger Periode, in welcher der Bischof unter städtischer Controle münzte, zutheilen zu müssen. Als in gleicher Periode entstanden betrachte ich auch die Bracteaten mit B-A neben dem Bischofskopf.

Vergleichen wir diese Stücke mit B-A mit denen der bischöfl. Münze zu Breisach welche mit B-R neben den Bischofskopf bezeichnet sind, so gewinnen wir die Ueberzeugung dass dieselben gleichzeitig entstanden sein müssen, denn diese Stücke sind oft zum Verwechseln ähnlich. Bei Verkauf seines Münzrechtes an die Stadt verpflichtet sich aber der Bischof für sich und seine Nachkommen in Zukunft keine andere Münze zu schlagen auch die von Breisach sollen ihr Münzeisen, Zeichen und Maleise von den Baslern nehmen (\*), daher müssen diese in Breisach geprägten bischöflichen Bracteaten unbedingt vor dem Verkauf das Münzrecht an die Stadt geschlagen worden sein, woraus sich dann von selbst ergibt, dass die den gleichen Typus zeigenden Stücke mit B-A ebenfalls bischöflich sind.

Die älteste von der Stadt geprägte Münze ist nach meiner Meinung der bei Meyer Taf. II, N° 141, abgebildete Bracteate mit dem Baselstab zwischen B-A.

Alb. SATTLER.

---

## Le 14 Avril dans le canton de Vaud. 1803-1883.

Le canton de Vaud célébrait le 14 Avril le 80<sup>me</sup> anniversaire de la réunion de son premier Grand Conseil et de sa constitution définitive en Etat souverain de la Confédération suisse.

On sait qu'en 1803, le 14 Avril, à neuf heures du matin, les députés vaudois, nommés les 28 Mars et 7 Avril, se réunirent pour la première fois à la « *maison commune* » pour s'y constituer et exercer dans leur plénitude les droits de souveraineté garantis par l'Acte de médiation.

Il existe une belle médaille d'Andrieu rappelant cette première assemblée. En voici la description :

*Droit.* En cercle : LA SUISSE PACIFIÉE ET RÉORGANISÉE. Dans le champ, l'aigle impérial essorant, regardant à gauche et tenant entre ses serres le *livre bleu* de l'Acte de médiation, ouvert ; sur la page de gauche on lit, en quatre lignes : ACTE || DE || MÉDIA- || TION. Le tout est entouré de rayons lumineux ; au bas, ANDRIEU. F.

---

(\*) Ochs B<sup>d</sup> I S. 223.

*Revers.* En cercle : PREMIERE ASSEMBLEE DU GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD. Dans le champ, la *maison commune* et vue du lac et des Alpes.

Au dessus de la porte du milieu se lit la devise LIBERTÉ || ET PATRIE, en deux lignes ; sur le rebord figurant le terrain, la signature ANDRIEU F.

A l'exergue, en deux lignes : XIV AVRIL. || M.DCCCIII.

Module, 45 millim. *Argent et bronze.*

Cette médaille est assez bien gravée, mais nous est avis qu'elle est peu goûtée des amateurs et que, quoique se rattachant à l'histoire du canton de Vaud, elle laisse peu d'impression au point de vue de l'art.

L'anniversaire, dont nous venons de lire les comptes-rendus de toutes parts, devait laisser un nouveau monument numismatique au canton de Vaud, en rappelant les traits de celui qui, l'un des premiers, avait cherché à secouer le joug qui oppressait son pays, mais qui, hélas ! sacrifia sa vie sans avoir pu voir s'exécuter ses nobles projets.

Nous voulons parler du *Major Davel*, nom bien cher à tous les vrais patriotes suisses.

Mais, pour reproduire les traits de ce grand homme et le souvenir de ce grand nom, il fallait aussi un artiste dont la signature suffise pour éveiller l'attention de tous les amateurs.

Le nom d'un *Bovy* seul ne laissait aucun doute sur ce que devait être la médaille annoncée pour le 14 Avril. *M. Georges Bovy-Guggisberg*, dont la médaille de Davel est la *première* production comme *gravure*, est un artiste dès le début, et son nom dès aujourd'hui est intimement lié à celui de son oncle *Antoine* et de son frère *Hugues*, dont la réputation comme graveurs en médailles n'est plus à faire.

Le succès de ce premier essai, la rapidité avec laquelle la première frappe a été enlevée, sont une preuve pour M. Bovy de la pleine satisfaction des amateurs et patriotes ; pour nous, notre devoir est non seulement de le remercier pour ce magnifique souvenir, mais encore de l'encourager dans la carrière d'avenir qu'il vient de se créer.

DESCRIPTION :

*Droit.* En cercle : MAJOR-DAVEL. Buste (tête découverte) du major, en uniforme de l'époque, regardant à droite. Au dessous G. BOVY-GUGGISBERG (1883).

*Revers.* ★ CITOYEN VAUDOIS ★ puis, en sens contraire : PATRIOTE ET MARTYR ; puis, entourés d'une couronne de chêne et en trois lignes, les mots : EXÉCUTÉ || LE 24 AVRIL || 1723.

Module, 49 millim. ; bronze.

H.